

Du vendredi 23
au lundi 26 mars 2001

165^e année
N° 4375

LE TOUT LYON

ET LE MONITEUR JUDICIAIRE

BIHEBDOMADAIRE D'



Gérard Collomb
élu sans surprise
maire de Lyon

LYON actualités

LYON juridique

**Tribune
juridique :**
**Alexia
Converset**
a le dernier mot



RHONE actualités

Conseil général du Rhône :
Michel Mercier à la tête d'une nouvelle assemblée



DOSSIER économie



**Les banques
et l'euro...**
J - 269 jours

L 2497 - 4375 - 6,50 F



Tribune juridique lyonnaise : Alexia Converset a le dernier mot

Un amphithéâtre de 500 personnes chaud comme une bouillotte, un jury d'exception, de brillants plaideurs « survivants » de trois semaines de joutes oratoires : tous les ingrédients de la finale du concours de plaidoiries organisé par l'Association des étudiants de Lyon 3 (ADELY)

étaient une nouvelle fois au rendez-vous.

Il arrive qu'un président de jury ait une faiblesse coupable... et l'avoue (« J'espère que ce n'est pas un signe des temps ») : ainsi, le doyen Saïdj a accepté de bonne grâce le verre de blanc du Jura que lui proposait Alexia Converset pour le convaincre qu'« il y a plus de philosophie dans une bouteille de vin que dans tous les livres ». Tel était le thème des plaidoiries de la seconde demi-finale de la Tribune juridique

lyonnaise, dans laquelle Yohan Vilain (associé à Laetitia Langue) devait faire les frais de la verve de Mlle Converset (épaulée par Bertrand Boachon).

Dans la première demi-finale, Jérôme Orsi (associé à Franck Le Mentec) s'était défait de Virginie Barbier, en plaidant le contre à partir de la proposition suivante : « La plaisanterie est une sorte de duel dans lequel il n'y a pas de sang versé ». « Toutes les plaisanteries blessent, la dernière tue », devait-il conclure, faisant manifestement mouche auprès du jury.

Un jury qui devait donc départager en finale deux beaux discoureurs. Et cela n'a pas été simple, tant leurs variations sur la proposition « L'avocat essaie d'y croire et le juge de comprendre » ont été également appréciées. Presque également, car il a bien fallu désigner un vain-



Les heureux gagnants, Alexia Converset et Bertrand Boachon, reçoivent le trophée des mains du doyen Luc Saïdj, le président du jury

En demi-finale, Virginie Barbier n'a pas démerité, mais a dû s'incliner devant la verve de Jérôme Orsi

queur, en la personne d'Alexia Converset : celle-ci aura donc fait mieux que son frère Antoine, finaliste malheureux en 1996.

FR

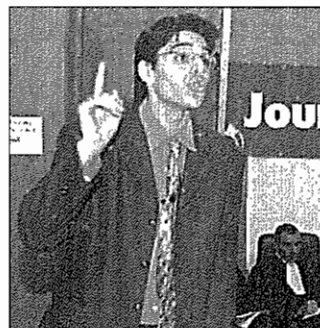
Morceaux choisis

Alexia Converset :

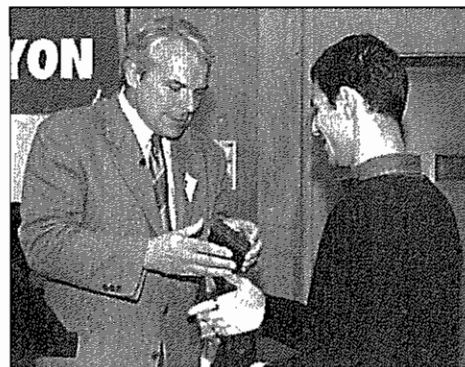
– « Boisson à tous les spiritueux ! ». « L'ivrogne est un génie en bouteille ». « De l'auréole à l'Acropole, il n'y a qu'un verre ». « Heureux qui baise un petit cul mais boit dans un grand verre ».

Jérôme Orsi :

« L'avocat est un fruit qui lorsqu'il vieillit devient marron ». « L'avocat est cuit lorsqu'il n'est pas cru ». « Le glaive de la justice n'a pas de fourreau ».



Yohan Vilain n'a rien pu faire, face à une Alexia Converset irrésistible



Jacques Matagrín, P-DG du *Tout Lyon* (partenaire fidèle de l'événement), remet à Claude Alloua le prix Orange récompensant son *fair-play* tout au long de l'épreuve

Un jury d'exception

- Luc Saïdj, doyen de la faculté de droit, président du jury
- M^r Jean-Marie Chanon, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon
- Marie-Odile Théoleyre, conseiller près la cour d'appel de Lyon
- Georges Fenech, substitut général
- M^r Yolaine de Marigny, notaire
- M^r Guy Chezeaubernard, vice-président de la chambre régionale des huissiers
- Jean-Pierre Scarano, directeur des premier et second cycles de droit, assesseur du doyen
- Hervé Croze, directeur de l'IEJ
- M^r Michel Masoero, président de l'ACE
- M^r Frédéric Doyez, avocat, membre du conseil de l'ordre
- M^r Gwendoline Arnaud, avocate
- M^r Rémi Hanachowicz, avocat
- Philippe Delaigue, professeur
- Philippe Chauviré, vainqueur (avec Nicolas Leroux) de l'édition 2000 de la Tribune juridique lyonnaise.